

descriptif technique du **calorMATIC 50** pour les cahiers de charges:

## THERMOSTAT D'AMBIANCE MODULANT SANS HORLOGE

Le thermostat d'ambiance sert à piloter une installation de chauffage avec une chaudière Vaillant et un interface eBUS, en fonction de la température ambiante, sans périodes programmables.

Ce thermostat se base sur la température ambiante et doit donc trouver place à l'intérieur du logement. Le thermostat vous permet de régler une température désirée. La sonde de température mesure la température ambiante et transmet les valeurs au thermostat. Si la température ambiante est trop basse, le régulateur active la chaudière. Lorsque la température ambiante est parvenue à la température désirée réglée, le thermostat désactive la chaudière. Le thermostat réagit ainsi aux fluctuations de la température ambiante et régule une température ambiante constante par rapport à la température désirée.

L'installation de l'appareil doit exclusivement être effectuée par un installateur spécialisé. L'installateur spécialisé se porte également garant de la conformité de l'installation et de la mise en fonctionnement. Lors de l'installation du régulateur, il est également impératif d'observer les notices d'installation des sous-ensembles et des composants de l'installation. L'installation, le montage et démontage, la mise en service, la maintenance et la réparation d'appareils Vaillant et de leurs accessoires doivent impérativement être effectués par des installateurs spécialisés agréés disposant des formations et autorisations prescrites et ce dans le respect des lois, normes et dispositions en vigueur. L'installation doit être conforme aux textes réglementaires selon les règles et directives en vigueur de l'AREI.

Le marquage CE atteste que les appareils satisfont aux exigences élémentaires des directives suivantes, conformément à la désignation de type :

- Directive sur la compatibilité électromagnétique (directive 89/336/EEG du Parlement européen et du Conseil)
- Directive basse pression (directive 73/23/EEG du Parlement européen et du Conseil)

### équipement:

- thermostat pour 1 circuit de chauffage sans horloge de commande
- plage de réglage de la température ambiante désirée (5 à 30° C)
- communication entre le thermostat et la chaudière, pour l'affichage de la température actuelle, l'entretien de la chaudière, dérangement de la chaudière, fonctionnement chauffage et fonctionnement production sanitaire
- affichage numérique de:
  - la température ambiante actuelle (°C)
  - état de fonctionnement sanitaire (symbole robinet)
  - fonctionnement du brûleur (symbole flamme)
  - dérangement (symbole clé)
  - entretien (symbole clé clignotante)
- commande facile par 1 bouton rotatif et poussoir
- commande de brûleur modulant
- régulation en fonction de la température de départ
- choix de stratégie de régulation (tout/rien, modulant)
  - tout/rien = la température préréglée de la chaudière reste maintenue sans adaptation automatique
  - modulant = en fonction de la différence de température, de la localisation du thermostat, la température de la chaudière est automatiquement adaptée
- quickstart de l'eau chaude sanitaire, uniquement pour les chaudières murales mixtes VCW/VUW, peut être mis en service ou hors service
- raccordement électrique à 2 fils (eBUS bornes + et -)
- montage mural
- classe de protection IP 20

### état de livraison:

- 1x thermostat VRT 50
- 1x support murale

### installation:

- 1 pour le chauffage sol un thermostat d'applique est nécessaire (code 9642)
- 2 une sonde sanitaire est nécessaire pour la combinaison avec un préparateur sanitaire VIH (code 306 257)
- 3 Section des câbles de raccordement d'alimentation 230 V min. 1,5 mm<sup>2</sup>
- 4 Section des câbles de raccordement basse tension (eBUS et/ou sonde) min. 0,75 mm<sup>2</sup>
- 5 longueur max. des câbles de raccordement des sondes 50 m
- 6 longueur max. du câble de raccordement eBUS 300 m

**caractéristiques:**

	unité	calorMATIC 50
Tension de service U <sub>max</sub>	V	24 DC
Consommation électrique	mA	17
Type de protection		IP20
Classe de protection		III
Hauteur	mm	97
Largeur	mm	97
Profondeur	mm	27

**garantie:**

La garantie est de deux ans omnium, pièces, main-d'œuvre et déplacements. Elle prend cours à la réception du chantier pour autant que celle-ci s'effectue au plus tard trois mois après l'installation de la chaudière. Le fabricant dispose d'un Service Après-vente d'usine régionalisé qui assume toutes les interventions sous garantie. En accord avec l'installateur, le fabricant peut également assurer les dépannages et les entretiens après la période de garantie.